



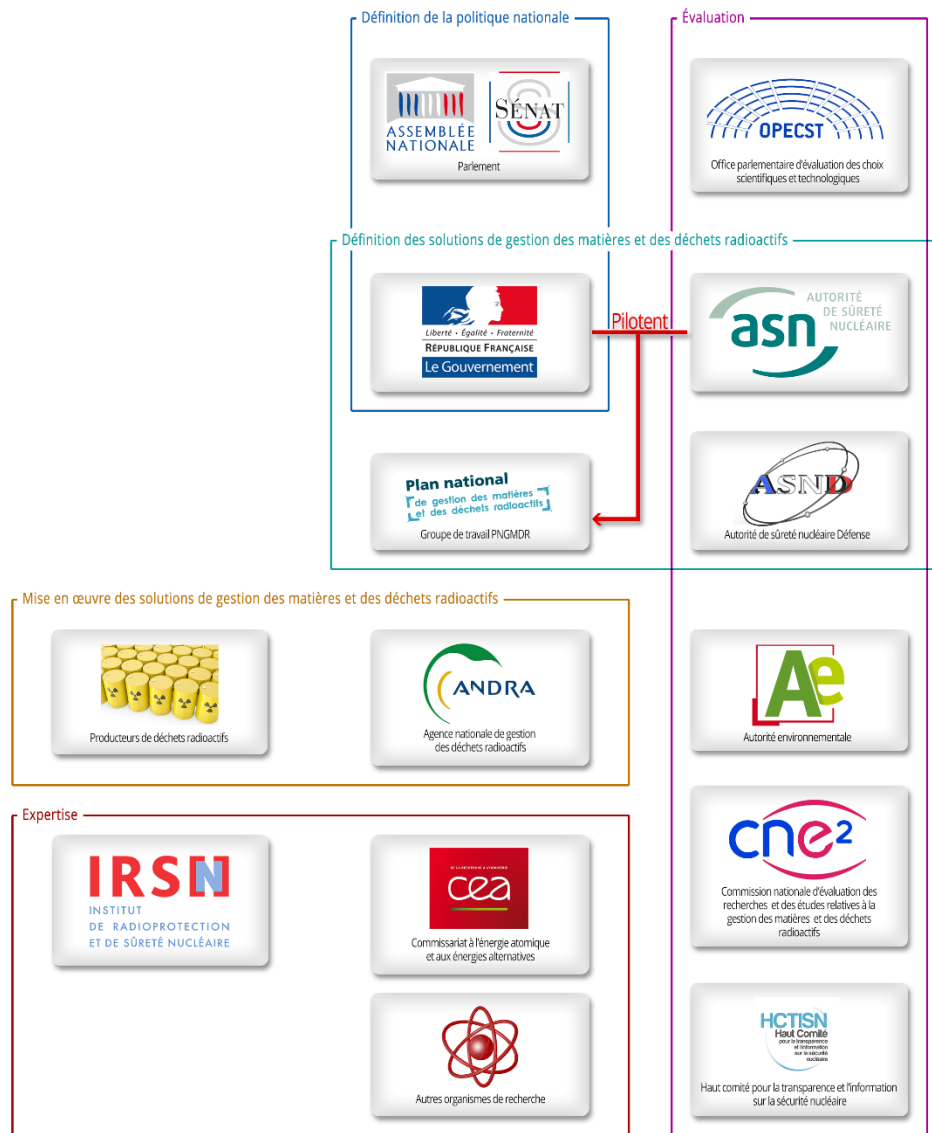
MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Débat public sur le Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs

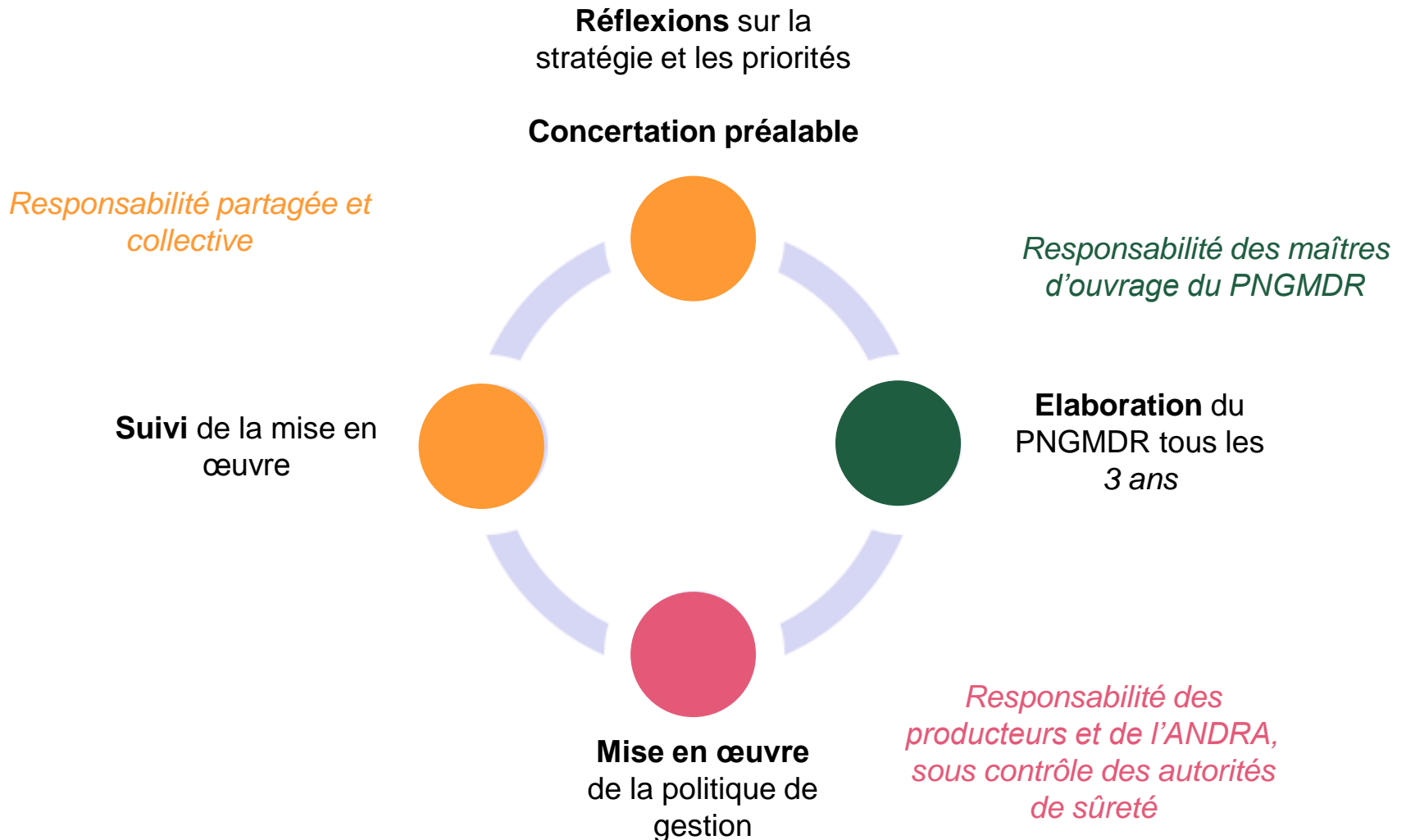


La gouvernance de la gestion des matières et déchets radioactifs

La gestion des M&D radioactifs: acteurs et responsabilités



Le PNGMDR: le processus



Le cadre général du PNGMDR

Cadre européen:
Directive 2011/70/Euratom



Cadre européen:
Paquet énergie-climat

Cadre législatif et réglementaire applicable à la **gestion des matières et des déchets radioactifs**

Loi 1991, Loi 2006, Loi 2016 codifiées dans le Code de l'environnement



Cadre législatif et réglementaire applicable à la **politique énergétique** dans son ensemble

Loi de transition énergétique pour la croissance verte, 2015 (LTECV) codifiée dans le Code de l'énergie

Le Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs

Outil de pilotage de la gestion des matières et des déchets radioactifs:

Objectif de gérer les substances radioactives de **manière durable**, quelles que soient leurs origines, dans le respect de la **protection de la santé des personnes**, de la **sécurité et de l'environnement**.

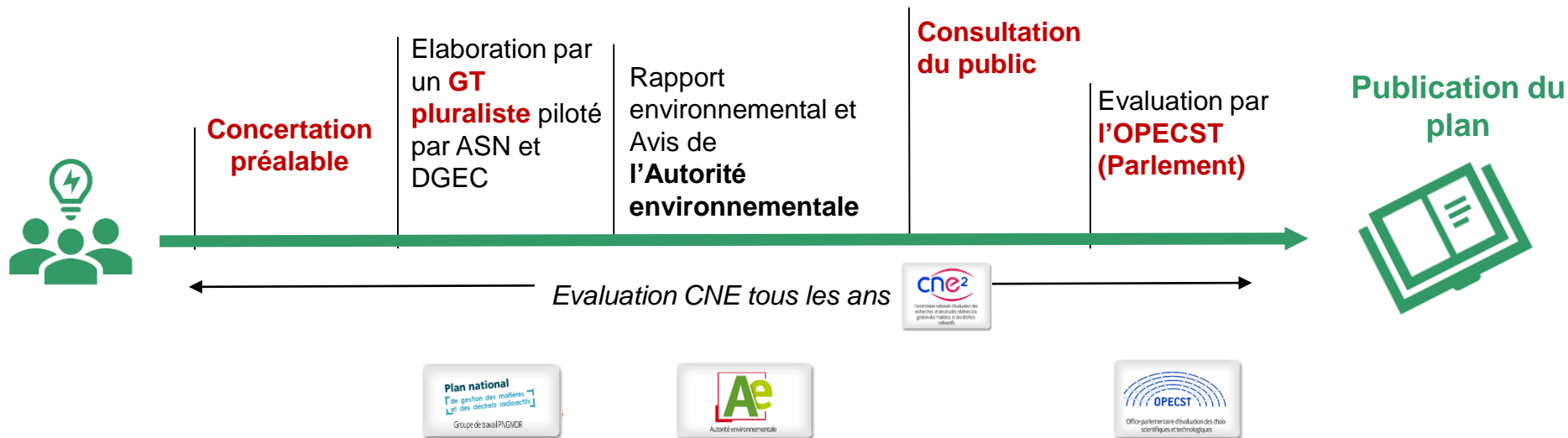
La **programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 2019-2028)**: fixe les grandes orientations de la politique énergétique française

- la **place du nucléaire** dans le mix énergétique,
- la **construction de nouveau réacteurs**,
- les **fermetures de réacteurs** à envisager,
- la **stratégie de retraitement** du combustible.

Caractère **prescriptif**:

Les décisions prises par les autorités administratives doivent être compatibles avec les prescriptions du décret

L'élaboration du PNGMDR et ses étapes préalables

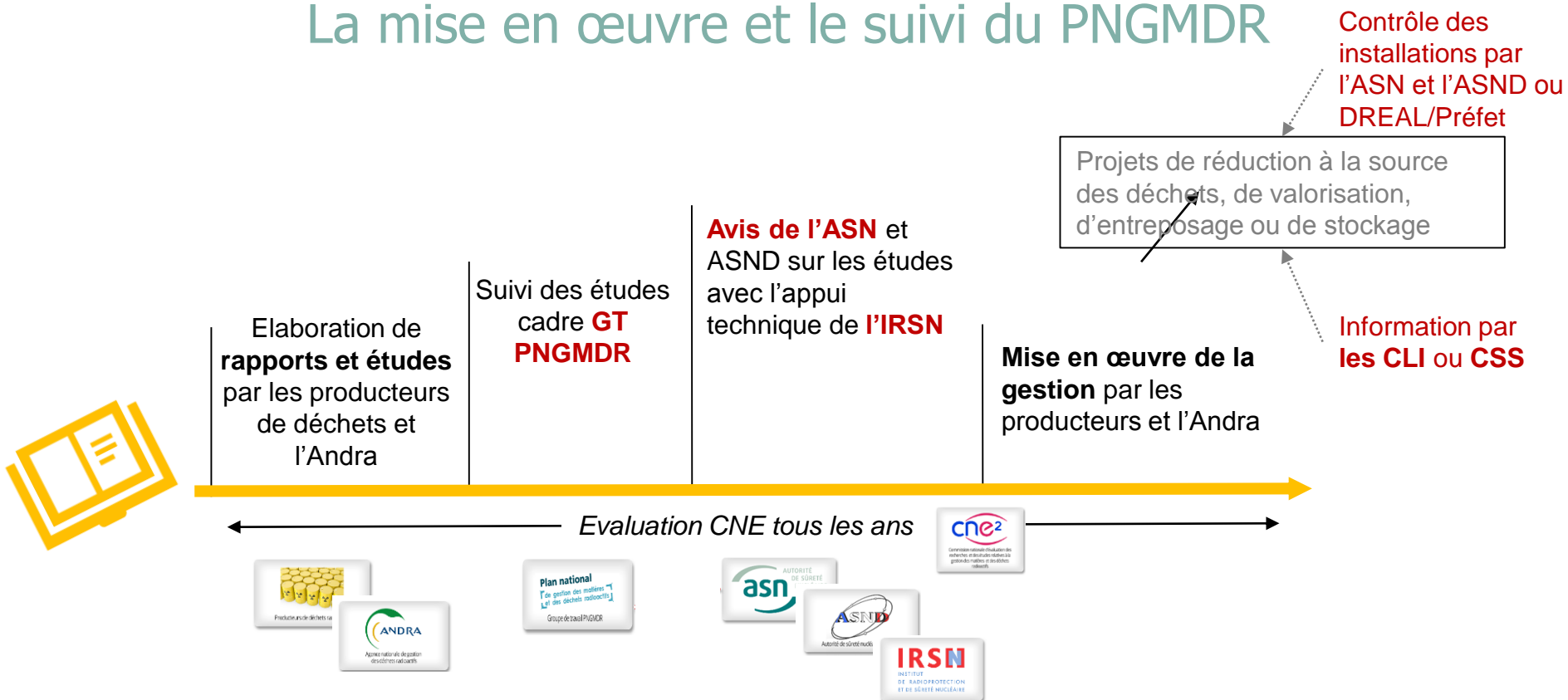


- Des **outils de concertation avec le public**
- Une **élaboration pluraliste du plan** rassemblant tous les acteurs du nucléaire (GT PNGMDR)
- Des **outils d'évaluation du plan** (sur les impacts environnementaux et sur les conséquences des choix scientifiques et technologiques)
- Revue internationale AIEA tous les 10 ans



→ Une élaboration soumise à des exigences renforcées de transparence et de concertation du public

La mise en œuvre et le suivi du PNGMDR



- Des **entités de contrôle** (ASN et ASND ou DREAL)
- Des **outils d'évaluation** (CNE)
- Une **instance d'information, de concertation et de débat** (HCTISN)
- Des **expertises** (IRSN et autres organismes de recherche)

→ Des outils de mise en œuvre et de suivi de plus en plus importants

L'élaboration du PNGMDR: le Groupe de travail PNGMDR



Producteurs et gestionnaires de déchets

Andra, CEA, EDF, Orano, Cyclife France, Solvay

Expertises institutionnelles et non institutionnelles

IRSN...

Présidence

Ministère de la Transition écologique et Solidaire et
Autorité de sûreté nucléaire (ASN)



Composition

Industriels

Curium, CisBio International

Associations

FNE, WISE-Paris, Greenpeace, Anccli, CLIS-Bure, ACRO, Robin des Bois

Autorités de contrôle

ASN, ASND

Autorités d'évaluation

CNE

L'élaboration du PNGMDR: le Groupe de travail PNGMDR



Organisation

- Présidence: DGEC et ASN
- Secrétariat: ASN
- Se réunit **3 à 5 fois par an** depuis 2003 (66^{ème} réunion le 11/09/2019)
- Depuis 2014: **publication des comptes rendus** des réunions sur le site de l'ASN
- Publication de toutes les études PNGMDR et avis associés



Objectifs

Echanges techniques:

- Au stade de **la rédaction du PNGMDR** : propositions possibles par tous les membres, projet de rédaction en majeure partie par les MO et validation/relecture par l'ensemble du GT
- Au stade du **suivi de la mise en œuvre**: présentation en GT des études menées par les producteurs et l'Andra, débats en GT et suites à donner éventuelles

La déclinaison territoriale du plan

- Le plan national est **un outil de programmation au niveau national**: les filières de gestion des déchets radioactifs sont définies au niveau national en raison de leurs enjeux (pas de déclinaison régionale du plan)
- Le plan examine les **options de gestion** et tient compte de **leurs enjeux** (certains peuvent avoir un lien avec le niveau territorial : environnementaux (transport), intérêt géologique, ...) au niveau national, ces choix se déclinent au travers de **projets**
- Les projets sont mis en œuvre par les industriels selon les options définies par le PNGMDR :
 - Les projets sont soumis à la concertation locale (ou nationale)
 - Les projets répondent aux exigences de la réglementation en termes de sûreté et font l'objet de contrôles par des inspecteurs (ASN, ASND ou DREAL/Préfecture)
 - **Les décisions prises par les autorités administratives doivent être compatibles avec les prescriptions du plan** (L. 542-1-2 du code de l'environnement)
 - Des instances d'information et de concertation sont prévues par la réglementation pour chaque installation : les **commissions locales d'information** (INB - l'Anccli, membre du GT PNGMDR qui fait le lien avec le niveau national) et les **commissions de suivi des sites (ICPE)**

Grandes questions autour de la Gouvernance



- Quelles sont les **attentes des citoyens** (accès à l'information, besoin de pédagogie/décryptage, association à la décision) ?

- **Qui associer** dans le processus du PNGMDR ?

- **A quel stade** (élaboration du plan, mise en œuvre, suivi)?

- **Quelles interactions** entre le niveau national (le plan) et **l'échelon des projets** ?
 - *Comment aborder le cas spécifique de Cigéo?*

- **Sous quelle forme la gouvernance doit elle se concrétiser ? Quels outils développer?** (faire évoluer les instances déjà en place ou inventer quelque chose de totalement nouveau)?